

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Consommateur Actionnaire - P

Code ISIN : (C) FR0010258756

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société de Amundi Group

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans CPR Consommateur Actionnaire - P, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique de la consommation des ménages.

L'objectif de gestion de CPR Consommateur Actionnaire - P est d'obtenir une performance supérieure à l'indice MSCI Europe converti en Euro (dividendes nets réinvestis) sur le long terme – cinq ans minimum- en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées à la consommation des ménages.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : [www.msci.com/equity](http://www.msci.com/equity).

Pour y parvenir, la politique d'investissement vise à sélectionner les valeurs européennes les plus performantes dans divers secteurs pouvant tirer parti de la consommation des ménages (alimentation, logement, transport, loisirs...) sur la base de critères d'analyse fondamentale et quantitative afin d'appréhender leurs perspectives de croissance et de rentabilité. Sont également intégrés des critères de liquidité et de capitalisation boursière. La stratégie d'investissement s'appuie sur la définition des postes de dépenses des ménages et leurs poids respectifs, tels que définis par les indices de consommation notamment type INSEE, BEA.

La composition du portefeuille reflète cette répartition des différents postes de dépense des ménages.

L'exposition actions sera comprise entre 60% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille pourra investir jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux libellés en euros, d'émetteurs publics ou privés appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB [source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

CPR Consommateur Actionnaire - P a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Consommateur Actionnaire - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète sa thématique d'investissement sur les actions européennes.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,39%* TTC de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % TTC de la surperformance du FCP par rapport à la VR** dans la limite de 2% de l'actif net.
	A la clôture de l'exercice précédent, cette commission représentait 0,74 % de l'actif net moyen

\*\*VR : Valeur de référence : MSCI Europe en euro (DNR)

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse [www.cpr-am.fr](http://www.cpr-am.fr) ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

Les **frais d'entrée** et **de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

\*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en juin 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

## Performances passées



- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.
- Ce FCP a été créé en 2005.
- L'indicateur de référence est : MSCI Europe en euro (DNR).
- Les performances passées affichées sont calculées avec l'ancien indice de référence.
- Avertissement : changement de stratégie d'investissement le 16/09/2013. Nouvel indicateur de référence : MSCI Europe en euro (dividendes nets réinvestis)
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en euro.

## Informations pratiques

[www.cpr-am.fr](http://www.cpr-am.fr)

- Nom du dépositaire : Caceis Bank France.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion de portefeuille: CPR Asset Management – 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
- Ce FCP est éligible au PEA. A compter du 16 décembre 2005, le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention, visé à l'article 150-0 D du CGI, relatif aux plus-values de cessions de parts et/ou actions d'OPC. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : [www.cpr-am.fr](http://www.cpr-am.fr) et/ou dans le prospectus du FCP.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 mai 2015.